



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le DIX-SEPT AVRIL, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 AVRIL, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Neuvic, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux **			
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés
19	15	4	0

PRÉSENTS : Dominique MIERMONT, Céline CONDAMINAT, Delphine LAMOTHE, Pierre BERTRANDY, Philippe BÉTOULE, Jean-Marc BOULEAU, Danielle PRADEL, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Thierry MURAT, Christine MAURY, Sylvain NOËL, Guillaume REPEZZA, Rosa-Line GOURRAUD, Fanny CHASSAGNARD, Catherine LARTIGAUT

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean JOURDE a donné procuration à Pierre BERTRANDY
Pascal RONCERAY a donné procuration à Philippe BÉTOULE
Lucie BUYCK REYMOND a donné procuration à Dominique MIERMONT
Nathalie BUGEAT a donné procuration à Sylvain NOËL.

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Céline CONDAMINAT

L'ordre du jour de cette séance comprend les points suivants :

1. Approbation du compte-rendu/procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2023.
2. Budget primitif 2023 : budget principal
3. Budget primitif 2023 : CCAS
4. Subventions aux associations
5. Domaine et patrimoine : cession du bâtiment de l'ancien hospice à l'Office de Corrèze Habitat pour la création d'une résidence intergénérationnelle
6. Mise en œuvre du programme CREPUSCULE du Syndicat de la Diège pour la rationalisation et rénovation des luminaires d'éclairage public - Phase avant-projet : engagement dans la démarche
7. Délibération portant création d'un emploi permanent et relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement
8. Proposition d'avancements de grade : création de postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des rédacteurs territoriaux. – Modification du tableau des effectifs
9. Questions diverses

019-211914809-20230619-19-06-23-01-DE

Actusé de réception / Ministère de l'Intérieur
Réception certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Ouverture de la séance

Madame Dominique MIERMONT, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18H00.
Elle constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Céline CONDAMINAT est proposée comme secrétaire de séance. Elle valide la fiche de présence et d'émargement, ainsi que les pouvoirs de vote.

Adopté à l'unanimité

Examen des points inscrits à l'ordre du jour

1. Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Madame la Maire propose le compte-rendu et le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 11 avril 2023, sous couvert de Madame Nathalie BUGÉAT, secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire ;

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO souhaite que l'on distingue les 3 entités du camping (camping 3 étoiles, le Champ Pigeonnier et les gîtes d'Ursanges) afin de savoir lequel fonctionne le mieux et pouvoir déterminer les choix à faire sur le plan des investissements.

Madame Catherine LARTIGAUT indique qu'elle a souhaité effectuer une réservation en ligne par téléphone. Mais cela ne répond pas et demande qui fait actuellement l'accueil des camping-cars.

Monsieur Thierry MURAT précise que le lien de réservation en ligne n'est pas ouvert sur le site internet et le regrette.

Madame La Maire indique qu'elle prend bonne note et que cela sera rectifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023.
- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023.
- **AUTORISE** Madame la Maire à appliquer les décisions prises lors dudit Conseil.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

2. Budget primitif 2023 : budget principal

Madame la Maire présente le budget primitif 2023 du budget principal.

Elle précise que les charges de personnel sont conséquentes car

- Le choix a été fait de créer deux postes supplémentaires pour la MFS dont un seul est subventionné
- Ont été actés des avancements de grade suite aux Lignes Directrices de Gestion,
- Le point d'indice de base de rémunération des agents de la fonction publique a augmenté de 3.5%
- Il a été fait le choix de renforcer l'équipe du camping.
- Deux agents occupant des postes importants sont en congé maladie depuis plusieurs mois, cela impacte nécessairement les dépenses de fonctionnement car leurs salaires sont toujours pris en charge mais cela est compensé en recettes au compte 013 en atténuation de charges.

Monsieur Guillaume REPEZZA souligne que ces charges ont augmenté de 300 000 €.

Mme La Maire indique que ce budget découle d'une volonté politique.

Monsieur Thierry MURAT souhaite connaître la capacité d'autofinancement de la commune, c'est à dire les recettes moins les charges car à son sens le problème réside dans le fait que la commune rembourse 400 000€ d'intérêt dans l'année et que la capacité d'autofinancement va diminuer d'année en année.

Mme La Maire précise que les recettes augmentent également.

Monsieur Pierre BERTRANDY explique que l'excédent de fonctionnement est reporté en recettes d'investissements.

Monsieur Guillaume REPEZZA ajoute que 25000 € de dépenses pour le camping lui semblent très élevé et que l'on ne peut pas réserver en ligne

Madame Catherine LARTIGAUT demande les statuts des employés au camping.

Mme La Maire explique que ce sont des CDD saisonniers et qu'a été fait le choix d'embaucher cette année 4 personnels afin d'optimiser l'accueil touristique et par là même, les recettes de produits de services.

Madame La Maire présente la section d'investissement du Budget primitif 2023.

Mme Christine MAURY demande à quoi correspondent les frais d'études.

Madame La Maire précise que l'article « dépenses imprévues » n'existe plus avec la nouvelle nomenclature budgétaire et que ces montants sont répartis sur les autres articles, dont les frais d'études.

Elle rappelle également les divers projets de voirie qui ont été présentés en commission.

Concernant les logements, la phase de diagnostic est en cours avant de programmer une tranche de la réhabilitation des logements et d'en maîtriser les coûts d'énergie.

Elle indique qu'il est envisagé de vendre l'ancienne caserne des pompiers car des acquéreurs sont intéressés.

Mme la Maire explique les autres principaux projets d'investissement :

- Toiture de la salle omnisport à refaire avec l'installation en parallèle des panneaux solaires
- Troisième tranche du cimetière
- Aire de camping-car au Champ Pigeonnier
- Centre équestre
- Tiers Lieu - étude sur le bâtiment
- Déconstruction du Café de la Gare
- Matériel de projection pour le cinéma (demande de subvention)
- Maison de la Pêche - menuiseries

Concernant le cimetière, Mme Christine MAURY trouve que la partie en herbe est décevante.

M. Philippe BETOULE explique que l'engazonnement installé au printemps dernier a souffert de la sécheresse. Mme La Maire précise que l'entreprise BERGHEAUD doit intervenir à nouveau.

Mme Catherine LARTIGAUT relève que le camping du Champ Pigeonnier est bien entretenu.

Concernant le Tiers-Lieu, M. Guillaume REPEZZA demande si la mairie est propriétaire. Mme La Maire indique que l'on doit attendre l'arrêté de la commission régionale.

Mme Delphine LAMOTHE précise que le fonctionnement sera porté par l'association ATILI et que leurs réunions ont lieu tous les vendredis, elles sont ouvertes à tous.

L'investissement et la mise aux normes des bâtiments sont à la charge de la commune. Pour le moment, priorité est faite à l'accessibilité des Restos du Cœur.

M. Guillaume REPEZZA pense que la commune ayant peu de capacité d'investissement, elle ne sera pas en capacité de financer ce projet en plus de l'emprunt de 1 400 000 euros en 2024

Mme La Maire rappelle que l'étude va permettre d'évaluer les travaux à effectuer.

M. Thierry MURAT indique que sur les 3 ans à venir, la commune va augmenter sa dette.

Au sujet du Café de la Gare, Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO trouve dommageable que ce soit les neuvicois qui payent sa démolition.

Mme la Maire rappelle la procédure engagée depuis plus de deux ans, contre le propriétaire qui est insolvable et qu'il s'agit de solutionner les risques. La commune pourra bénéficier une aide de l'ANAH pour la déconstruction.

M. Guillaume REPEZZA questionne Mme La Maire au sujet du Club House du club de rugby prévu pour le stade Calary.

Mme La Maire explique que la mairie souhaite apporter une solution mais que le budget initialement présenté de 20 000 €, pour l'acquisition d'algécos aménagés vendus par le diocèse de Limoges, a finalement été revu à la hausse : 70 000 € dont 25 000 € de coût de transport. Ce projet n'a pas pu être

budgeté en 2023 sans dossier d'aide mais il retient toute l'attention de la municipalité, pour envisager dès à présent une solution d'accueil satisfaisante.

Mme Dora CHUDEAU explique que le bâtiment actuel, à la suite de l'analyse technique des lieux, a été déclaré impropre à l'utilisation à cause des moisissures et qu'il serait possible d'enlever les parties endommagées et s'en servir comme simple espace de stockage.

Mme Catherine LARTIGAUT indique que des ardoises sont tombées à l'école.

Mme CHUDEAU indique qu'une visite de vérification avait été bien faite avec Ets GOUNY

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité

- **APPROUVE** le budget primitif principal 2023

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	5	0

3. Budget primitif 2023 : CCAS

Madame la Maire présente le budget primitif 2023 du CCAS.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande quand est prévue la prochaine réunion du CCAS.

M. Thierry MURAT demande si les demandes des usagers peuvent être traitées plus rapidement. Il trouve que davantage d'aides pourraient être allouées par rapport à ce que l'on a donné en 2022.

Mme La Maire rappelle que le CCAS vient seulement en complément de toutes les aides allouées par les organismes sociaux, en respectant un règlement et un cadre.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif du CCAS pour 2023

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

4. Subventions aux associations

Madame la Maire présente le tableau des subventions attribuées aux associations en fonction de leurs demandes.

Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande si une subvention sera allouée à la radio RBA. Madame la Maire explique que les communautés de communes (dont HCC), ont répondu favorablement. Madame Catherine LARTIGAUT se pose la question sur les 3000 € pour l'association GHD. Elle trouve que la subvention pour l'association du Golf est importante ainsi que pour l'association l'amicale des anciens élèves du lycée agricole.

M. Philippe BETOULE précise que l'association du golf n'a pas de trésorerie.

Mme Christine MAURY demande si le Refuge Animalier Bortois a demandé une subvention.

Mme La Maire lui indique qu'une aide leur a été allouée lors d'un précédent conseil pour soutenir leur structure. Les opérations de stérilisations des chats errants dans Neuvic vont se poursuivre.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telle que présentée par Madame la Maire

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	2

5. Domaine et patrimoine : cession du bâtiment de l'ancien hospice à l'Office de Corrèze Habitat pour la création d'une résidence intergénérationnelle

Madame la Maire explique que le bâtiment de l'hospice est un bâtiment historique de par ses diverses fonctions (accueil des mutilés de guerre, hospice...)

La commune a été retenue pour le label « Petites Villes de Demain ». Il est envisagé de proposer des logements pour des personnes âgées proche du centre bourg, sur le principe de l'intergénérationnel afin de développer l'entraide et la solidarité.

Corrèze Habitat serait intéressé par ce projet novateur pour en étudier la faisabilité.

Mme Christine MAURY demande quels projets seront menés par Corrèze Habitat une fois que le bâtiment leur aura été cédé. Madame la Maire explique que la commune aura une convention avec les services de Corrèze Habitat et pourra dans ce cadre bénéficier de l'accompagnement d'un chef de projet. Le CCAS pourrait être associé au projet de vie.

Monsieur Guillaume REPEZZA demande si on peut rédiger la convention avant de céder le bâtiment.

Monsieur Thierry MURAT demande si Corrèze Habitat souhaite que le bâtiment lui soit cédé ou bien qu'il soit mis disposition

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO propose que l'on leur cède et qu'ils aient une totale liberté pour mettre en place leurs projets.

Mme la Maire rappelle que la commune participe à un appel à projet national pour une étude financée a qui été faite pour un projet de vie intergénérationnel, et qu'une enquête a été réalisée auprès des Neuvicois, elle est en cours d'analyse.

Mme Céline CONDMINAT propose de mettre en premier point sur la délibération l'élaboration de la convention, suivi de l'accord de cession du bâtiment.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité

- **Propose** qu'une convention soit établie entre les deux parties pour l'élaboration du projet dans son ensemble ;
- **Décide** de céder à l'Office Public Corrèze Habitat pour l'euro symbolique le bâtiment de l'ancien hospice ;
- **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	2

6. Mise en œuvre du programme CREPUSCULE du Syndicat de la Diège pour la rationalisation et rénovation des luminaires d'éclairage public - Phase avant-projet : engagement dans la démarche

Monsieur Pierre BERTRANDY présente la délibération.

Madame Christine MAURY trouve que le coût des ampoules est trop élevé.

Monsieur Pierre BERTRANDY explique que cela concerne tout le territoire du syndicat de la Diège.

Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande qui a procédé au repérage des luminaires.

Monsieur Pierre BERTRANDY explique que des ampoules à LED ont été installées et qu'il est prévu de garder un candélabre sur 2.

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO indique qu'à certains endroits, il n'y a pas d'éclairage.

Madame la Maire lui répond que justement ce programme permettra d'optimiser l'éclairage public dans son ensemble en réalisant des économies d'énergie.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de M. BERTRANDY,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **S'ENGAGE** globalement dans la démarche de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public et à collaborer en ce sens avec le Syndicat ;

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

- **REALISE** un travail de repérage des points lumineux jugés superflus, en concertation avec le Syndicat, en vue de les mettre hors service ou de les déposer, afin de ne rénover que les seuls luminaires qui seront conservés
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel et le planning ;
- **AUTORISE** le Syndicat à récupérer, au nom de la commune, les données de consommation d'électricité de la commune auprès du distributeur Enedis ou du fournisseur, afin de pouvoir évaluer à termes l'économie d'énergie générée par les travaux.

7. Délibération portant création d'un emploi permanent et relative au recrutement, le cas échéant, d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement

Mme CHUDEAU présente les éléments concernant le poste actuel de l'agent du centre équestre. Pour être en rapport avec les compétences et diplômes de l'actuel responsable du centre équestre, il est nécessaire de créer et d'ouvrir un poste de catégorie B. L'agent actuel devra passer le concours pour prétendre à ce poste et aura trois ans pour le faire. Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande si en cas d'ouverture de ce poste, d'autres agents extérieurs pourront y prétendre. Mme Chudeau confirme que oui mais que la titulaire sera prioritaire sur ce poste.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Mme CHUDEAU,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **CRÉE** un emploi à temps complet, à compter du 1^{er} MAI 2023,

Cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives : 1 poste au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs de la commune de NEUVIC.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

8 Proposition d'avancements de grade : création de postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des rédacteurs territoriaux. – Modification du tableau des effectifs

Madame la Maire explique à l'assemblée que dans le cadre d'avancements de grade, il y a nécessité de créer des postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ainsi que dans celui des rédacteurs territoriaux.

Elle ajoute qu'il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CRÉE** les deux emplois suivants à temps complet, à compter du 1^{er} MAI 2023

Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX :

- 1 poste au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Cadre d'emplois des RÉDACTEURS TERRITORIAUX :

- 1 poste au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs de la commune de NEUVIC.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur Philippe BETOULE souhaite que le Conseil vote une motion de soutien aux urgences de la ville d'USSEL

Le conseil se prononce favorablement à la majorité (1 abstention)

Madame Catherine LARTIGAUT précise aux membres du conseil la situation actuelle des urgences et les éléments expliquant cette dernière.

2. Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO indique avoir été contactée par M. VALIBUS pour son projet d'extension de réseau d'eau qui selon lui a été refusé par la mairie. Elle fait lecture du courrier de ce dernier aux membres du conseil.

Monsieur Pierre BERTRANDY explique qu'une délibération permet dorénavant de voter la participation de la commune au projet d'extension d'eau pour les particuliers. Il précise que son projet n'a pas été refusé mais qu'avant cette délibération la commune ne souhaitait pas prendre en charge la totalité de la facture des travaux.

3. Monsieur Thierry MURAT aborde le sujet de l'emprunt effectué en 2022. Le taux d'intérêt était à 1,5% et en 2023 il passe à 4% et va passer prochainement à 5,5%. Il suggère que la mairie rencontre la banque pour renégocier ce taux.

Madame la maire indique qu'une renégociation peut être envisagée.

4. Madame Catherine LARTIGAUT souhaite éclairer le conseil sur les prochaines conditions émises par la médecine du travail sur les risques liés aux radons dans les établissements publics et qu'il faudra être vigilants.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traités, Madame la Maire lève la séance à 20H00.

La Secrétaire de séance,
Céline CONDAMINAT

La Maire,
Dominique MIERMONT

*Pls la
Condaminat*


